

RÈGLEMENT du

« Mimosa Where in the World? Virtual Challenge »

ARTICLE 1: CONCEPT

Le « Mimosa Where in the World? Virtual Challenge » est une course connectée organisée par l'Association Mimosa. Cette course connectée est un défi sportif ouvert aux gens de tous les âges mais aussi une action participative au profit de l'Association. 100 % des frais d'inscription seront reversés à l'association et utilisés pour leurs projets dans la lutte contre le cancer.

ARTICLE 2 : LIEUX ET DATES

Où se déroule cette course ? Partout ! Il s'agit d'une course connectée. Vous réalisez les challenges au choix en autant de sorties que vous le souhaitez entre le 10 avril 2021 00h01 et le 25 avril 2021 23h59 dans le respect de la « Charte Eco-Responsable du coureur connecté ».

CHALLENGE ENFANTS : faire 5, 10 ou 15 km en autant de séances que vous voulez entre le dans les règles du confinement ! Possibilité de saisir son temps manuellement.

CHALLENGE « NO LIMIT » : faire le plus de kms possibles en autant de séances souhaitées entre le 10 avril et le 25 avril dans les règles du confinement ! Vous êtes classés en live jusqu'au 25 avril !

ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont ouvertes à tous, à partir du 10 au 25 avril 2021 sur www.mimosamatters.org. Le tarif de l'engagement est soit un tarif individuel de 5€, soit un tarif famille de 15€ (2 adultes + enfants de la même famille) quelque soit le challenge choisi. 100 % des inscriptions sont reversés au fonds de l'Association. Lors de son inscription, le participant reçoit par mail un lien permettant d'enregistrer ses temps réalisés via l'importation d'un fichier GPX de son activité depuis un objet connecté (montre OU application). Chaque participant pourra télécharger en ligne son dossard personnalisé aux couleurs de l'événement pour le porter lors de sa course.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENT

Tout engagement financier est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Chaque participant s'engage à solliciter leur entourage à parrainer leurs efforts en effectuant un don sur www.mimosamatters.org. La participation implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du dit règlement ainsi que de la charte éco-responsable du coureur connecté. Nous serions reconnaissant pour un minimum de 20 euros de parrainage pour chaque participant.

ARTICLE 5 : TEMPS DE COURSE

L'épreuve débutera le 10 avril prochain à 00 h01 et les participants auront jusqu'au 25 avril à 23H59 pour participer et télécharger leur fichier gpx.

ARTICLE 6 : DROIT A L'IMAGE

Lors de son engagement à l'épreuve, chaque concurrent autorise expressément Mimosa (ou ses ayants droits) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix, et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus et inconnus à ce jour, et pour toute la durée.

ARTICLE 7 : ASSURANCE

Vous participez à cette course connectée à vos propres risques sous votre entière responsabilité. Vous êtes conscient que cette activité demande une préparation physique adéquate et vous certifiez être en bonne santé générale, avoir passé une visite médicale il y a moins d'un an et avoir la forme physique nécessaire pour y participer. Vous attestez être en possession d'une police d'assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels. Vous dégagez Mimosa, leurs dirigeants et les organisateurs de toute responsabilité pour quelle que réclamation que ce soit, relative à toute blessure personnelle, à un décès ou à des dommages matériels résultant de votre participation à cet événement.

ARTICLE 8 : RÉCOMPENSES

Chaque participant pourra obtenir sa médaille virtuelle et télécharger son diplôme numérique comme souvenir personnalisé attestant de sa mobilisation avec sa référence kilométrique une fois le défi terminé.